

Bonjour à toutes et tous

**La semaine prochaine, mercredi 6 avril, nous serons au congrès académique du SNES-FSU :
il n'y aura donc pas de permanence.**

Cette semaine, dans votre bulletin :

- 5 avril : journée d'action intersyndicale AESH
- bilan du grand oral de l'Éducation
- le manifeste du SNES-FSU pour le second degré
- quel avenir pour les LV ?

Mardi 5 avril : continuons à faire entendre la voix des AESH pour gagner !

Précarité, temps de travail incomplet, salaire insuffisant, conditions de travail dégradées depuis la mise en place des PIAL, perte de sens du métier et la prise en compte insatisfaisante des élèves suivis qui en découlent ; les raisons de défendre les AESH ne manquent pas.

Pour rappel, le SNES, avec la FSU, revendique la création d'un corps de catégorie B de la Fonction publique intégrant et reclassant les AESH déjà recrutés, la mise en place d'une réelle formation initiale et continue, la prime REP/REP+ et la suppression des PIAL.

Mardi 5 avril, c'est dans le cadre d'une large intersyndicale (voir PJ) qu'une action est organisée

le rassemblement aura lieu à 14h devant la DSDEN, 23 rue Roland Goumy à Agen.

Présidentielle : «Grand oral» de l'Éducation.

Jeudi, en début de soirée, le SNES-FSU a organisé une soirée débat avec les représentant-e-s de plusieurs candidat-e-s à l'élection présidentielle. Ces derniers (Isabelle Bonnet pour LO ; François Thiollet pour EELV ; Raphaël Giromini pour le NPA; Marine Roussillon pour le PCF ; Paul Vannier pour LFI et Julie Benetti pour LREM) ont exposé le projet de leur candidat-e et ont répondu à nos questions : salaires, avenir du système éducatif, statut des personnels ... de nombreux sujets ont été abordés.

La vidéo de cette soirée ici: https://youtu.be/1Osj99_mbXw

Éducation 2022 – Le manifeste du SNES-FSU pour le 2nd degré

En conclusion de cette soirée débat du jeudi 24 mars, Sophie Vénétiay a présenté le manifeste du SNES-FSU, articulé autour de quelques mesures fortes :

- Des mesures d'urgence pour la rentrée 2022 : aménagement de programmes, travail en petits groupes, remédiation COVID,

- Une revalorisation des personnels, sans contreparties : point d'indice, rattrapage des pertes de pouvoir d'achat, diminution des effectifs dans les classes
- Des moyens pour les collèges et les lycées : Création d'emplois, amélioration des conditions de travail, DGH,...
- Abrogation de la loi de transformation de la Fonction publique et rétablissement de toutes les compétences des commissions paritaires
- La reconstruction du collège (enseignements disciplinaires, grilles horaires nationales, effectif limité à 24),
- Remise à plat de la réforme du lycée,
- Un baccalauréat sous forme d'épreuves nationales, terminales et anonymes, suppression du Grand oral,
- Abandon de ParcourSup,
- Une carte de l'éducation prioritaire revue et élargie,
- Un service public d'orientation renforcé : recrutement de PsyEN,
- AESH (un vrai statut, un vrai salaire !),
- Lutte contre la précarité,
- Un grand plan d'investissement, en lien avec les collectivités territoriales,
- La mise en place d'une réelle médecine du travail.

Le détail de ce manifeste ici :

<https://www.snes.edu/article/manifeste-pour-le-2d-degre/>

Quel avenir pour les LV ?

Attestation de LV en Terminale Générale : sa suppression définitive demandée au CSE

La grève réussie du 13 janvier dans l'Éducation a permis des aménagements des épreuves du bac pour la session 2022. Le SNES-FSU dans les négociations avec le Premier ministre avait aussi obtenu la suppression de l'attestation de LV. Lors de la séance du Conseil Supérieur de l'Éducation du 16 mars 2022, le texte supprimant l'attestation de langue vivante en Terminale pour la session 2022 a été adopté (53 pour, 1 contre, 12 abstentions et 2 refus de vote).

Le SNES-FSU a proposé aux autres organisations syndicales d'aller plus loin avec un vœu pour que cette suppression soit définitive et ne soit pas limitée à la seule session 2022. Ce vœu a été adopté très largement : 49 pour, 13 contre, 6 abstentions et 0 refus de vote.

Enfin ! une prise de conscience de la part des autres organisation syndicales, qui pour la plupart n'avaient pas jugé bon, jusqu'alors, de s'opposer à sa mise en place...

Preuve en est que l'attestation ne convainc personne : elle ne permet aucune amélioration des conditions d'apprentissage en LV mais constitue en revanche une charge de travail considérable pour les collègues.

Code ou LV2 ?

En meeting le 7 mars à Poissy, le candidat Emmanuel Macron a présenté quelques éléments de son projet pour l'École, notamment la mise en avant du numérique.

Parmi les mesures prises, l'apprentissage des rudiments de la programmation : «*le code*», pourrait être choisi par certains collégien-ne-s en classe de 5e, à «*l'équivalent de la deuxième langue étrangère*».

Cela veut-il dire que les collégien-ne-s, en fin de 6ème pourraient choisir d'étudier soit une deuxième langue soit la programmation ? Cela signifie-t-il que ces élèves seraient privé-e-s de l'accès au lycée, étant donné que le tronc commun du lycée général et technologique comprend deux langues vivantes ?

Le fait de rendre la LV2 facultative serait une remise en cause de la signature par la France des traités européens sur le plurilinguisme et sur l'apprentissage de deux langues dans le second degré. De plus, cette annonce paraît surréaliste après la création en grande pompe fin janvier du Conseil Supérieur des Langues qui affiche l'apprentissage des langues comme « une priorité éducative ». On voit bien que le candidat Macron n'est pas à une contradiction près et que l'affichage est toujours bien éloigné des déclinaisons concrètes sur le terrain. Si une telle mesure venait à être prise, la diversification et les postes des collègues seraient profondément impactés.

Bien cordialement

L'équipe du SNES47 : Malick Saami, Anne-Laure Tidjiti (co-secrétaires départementaux du S2), Marie-Laure Gauthier (secrétaire adjointe du S2), Julien Renom (réfèrent vie scolaire du S2) et Michel Aswad (réfèrent AESH du S2).

Connaître et faire défendre ses droits, être conseillé-e et appuyé-e efficacement dans ses démarches, bénéficier d'informations complètes et sûres, construire ensemble le système éducatif, se faire entendre en participant à un mouvement majoritaire...

Les raisons d'adhérer aux SNES-FSU sont nombreuses : <https://www.snes.edu/adherer-maintenant/>

SNES-fsu

Section départementale du Lot et Garonne

14 rue Jean Terles 47000 Agen

Tél. 06.07.55.96.39

snes47@bordeaux.snes.edu

<https://bordeaux.snes.edu/-Snes-Lot-et-Garonne-30-.html>

Twitter : [@snes47](https://twitter.com/snes47)